



*Société de commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Paris*

**ASSOCIATION COTE COURT
SIRET 400 080 099 00015**

**104 rue Jean Lolive
93500 PANTIN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 28 mai 2025, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CÔTE COURT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 04 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' followed by a surname.

Jean-François Pestureau
Commissaire aux Comptes

BILAN SYNTHETIQUE							
COTE COURT							
Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025							
Soldes N-1 de l'exercice							
ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds propres sans droit de reprise		
Immobilitisations incorporelles	34 003	34 003		4 859	Fonds propres statutaires		
Immobilitisations corporelles	52 625	48 041	4 584	12 849	Fonds propres complémentaires		
Immobilitisations financières	15		15	15	Fonds propres avec droit de reprise		
					Fonds propres statutaires		
TOTAL I	86 643	82 044	4 599	17 723	Fonds propres complémentaires		
Actif circulant :					Ecarts de réévaluation		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Réserves		
Marchandises					Réserves pour projet de l'entité		
Avances et acomptes versés sur commandes	8 787		8 787	9 219	Report à nouveau	11 467	33 483
					Excédent ou déficit de l'exercice	3 822	(22 017)
Créances :					Total des fonds propres (situation nette)	15 289	11 467
Clients et comptes rattachés	13 211		13 211	12 906	Fonds propres consommables		
Autres	42 292		42 292	59 935	Subventions d'investissement	3 820	7 153
Valeurs mobilières de placement					Provisions réglementées		
Disponibilités (autres que caisse)	25 686		25 686	405	Total des autres fonds propres	3 820	7 153
Caisse	425		425	789	I - Total des fonds propres	19 108	18 620
					II - Fonds reportés et dédiés		
TOTAL II	90 401		90 401	83 255	III - Provisions		
Charges constatées d'avance (III)	3 055		3 055	2 040	Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	180 099	82 044	98 055	103 017	IV - Dettes		
					Fournisseurs et comptes rattachés	22 022	29 223
					Autres dettes	23 857	37 425
					Total dettes	45 879	66 648
					Produits constatés d'avance (V)	33 068	17 750
					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	98 055	103 017

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

COTE COURT
Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025
Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	264	2 569	Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	94 927	88 939
Achats d'approvisionnement	121	524	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	141 164	160 855	Concours publics et subventions d'exploitation	357 284	358 577
Impôts, taxes et versements assimilés	5 006	4 749	Ressources liées à la générosité du public	4 040	2 500
Rémunération du personnel	198 014	205 280	Adhésions	4 770	5 957
Charges sociales	81 077	75 909	Autres produits	403	1 180
Dotations aux amortissements	13 673	14 508	PRODUITS FINANCIERS	635	389
Dotations aux provisions					
Valeurs compta. immo. incorp. et corp. cédé...					
Autres charges	18 249	16 787			
CHARGES FINANCIERES	668	487			
TOTAL (I)	458 237	481 668	TOTAL (I)	462 059	457 542
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		738	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		2 847
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	458 237	482 406	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	462 059	460 389
BENEFICE OU PERTE	3 822	(22 017)			
TOTAL GENERAL	462 059	460 389	TOTAL GENERAL	462 059	460 389



ANNEXE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2025

PRÉAMBULE

L'association Côté court est une association loi 1901 dont l'objet social est le soutien aux films de court métrage français et étranger et l'organisation d'un festival annuel en Seine-Saint-Denis.

L'association organise le « festival Côté court », qui se déroule tous les ans au mois de juin au Ciné 104 à Pantin et dans les salles associées, pendant 10 jours. Elle organise également tout au long de l'année des projections « Écran libre » à destination de ses adhérents et du public. Elle mène tout au long de l'année des opérations d'action culturelle cinématographique (ateliers de réalisation, ateliers de programmation, formation de jurys) en milieu scolaire, dans les quartiers politique de la ville, en milieu carcéral, dans les maisons de quartiers, et ce à Pantin, en Seine-Saint-Denis et en Ile-de-France.

L'évolution du volume d'activité tout au long de l'année implique que l'équipe soit majoritairement constituée de contrats courts. Au 31 décembre 2025, quatre salariés sont en CDI, dont deux à temps partiel. Le volume d'activité est centré sur la préparation de l'édition suivante du festival, sur son financement ainsi que sur l'action culturelle cinématographique entre juillet et décembre. Puis de janvier à juin, l'équipe s'étoffe pour la préparation opérationnelle du festival à venir et la finalisation de tous les ateliers réalisés dans le courant de l'année scolaire.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 98 055 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 822 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 4 mai 2025 par les dirigeants.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

L'application de la nouvelle version du règlement ANC conduit à une évolution des principes comptables affectant la comparabilité des exercices.

Ce changement affecte principalement les subventions d'investissement qui sont désormais comptabilisées en « concours publics et subventions d'exploitation » au lieu de « produits exceptionnels ». Sur l'exercice clos au 31/12/2025, une subvention d'investissement de 3 333€ est concernée par cette modification.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect des principes d'établissement des comptes annuels définis à la section 1 du PCG version consolidée :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'activité
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes.

PRINCIPALES MÉTHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- *Provisions pour risques et charges* – **N/A**
- *Amortissements de l'actif immobilisé*

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- *Provisions pour dépréciation d'actif* – **N/A**
- *Indemnités de fin de carrière*

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et l'annexe.

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025
205000	4 003			4 003
205100	30 000			30 000
215400	18 911			18 911
218100	552			552
218300	32 612	550		33 162
Total	86 078	550	-	86 628

Amortissement

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
280510	(4 003)			(4 003)
280511	(25 141)	(4 859)		(30 000)
281540	(14 168)	(2 193)		(16 362)
281810	(408)	(645)		(1 053)
281830	(24 650)	(5 976)		(30 626)
Total	(68 370)	(13 673)	-	(82 044)

Détail des Créances et produits à recevoir

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	
Actif circulant & charges d'avance			
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 223	1 223	
- Taxe sur la valeur ajoutée	7 940	7 940	
- Autres créances	348	348	
TOTAL	9 511	9 511	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	13 211
Autres créances (subventions)	32 781
TOTAL	45 992

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles s'élèvent à 3 055 € au 31/12/2025.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	Ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
<i>Dont générosité du public</i>					
Fonds propres avec droit de reprise					
<i>Dont générosité du public</i>					
Écart de réévaluation					
<i>Dont générosité du public</i>					
Réserves					
<i>Dont générosité du public</i>					
Report à nouveau	33 483	(22 017)	0	0	11 467
<i>Dont générosité du public</i>					
Excédent ou déficit de l'exercice précédent	(22 017)	22 017	0	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	0	0	3 822	0	3 822
<i>Dont générosité du public</i>					
Situation nette	11 466	0	3 822	0	15 289
Situation nette dont générosité du public	11 466	0	3 822	0	15 289
Fonds propres consommables					
<i>Dont générosité du public</i>					
Subventions d'investissement	7 153	0	0	(3 333)	3 820
<i>Dont générosité du public</i>					
Provisions réglementées					
<i>Dont générosité du public</i>					
TOTAL	18 619	0	3 822	(3 333)	19 109
TOTAL dont générosité du public	18 619	0	3 822	(3 333)	19 109

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 931	16 931		
Dettes fiscales & sociales	23 769	23 769		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	88	88		
TOTAL	45 879	45 879	0	0

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès d'étab. de crédit	
Emprunts & dettes financières diverses	
Fournisseurs – factures non parvenues	5 091
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	5 091

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Variation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provision congés payés	8 302	(1 260)			7 042
Provisions charges sur CP	3 129	(274)			2 854
TOTAL	11 431	(1 534)			9 896

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations correspondantes aient été effectuées. Ils s'élèvent à 33 068 € à la clôture.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	94 927	21%
Subventions d'exploitations	357 284	77%
Autres produits	9 848	2%
TOTAL	462 059	100 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter.

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

La valorisation extra-comptable des contributions en nature dont l'association a bénéficié s'établit à 57 793€.

Valorisations	Montant
Mise à disposition des locaux	2 200
Mise à disposition de matériel	55 593
Sous-total	57 793

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

La valorisation extra-comptable du bénévolat dont l'association a bénéficié s'établit à 7 966 €.

Valorisations	Montant
Bénévolat	7 966
Sous-total	7 966

AUTRES INFORMATIONS

Évènements postérieurs à la clôture

L'édition 2026 du festival Côté Court aura intégralement lieu en présentiel dans le respect des prescriptions sanitaires.

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Il n'existe pas d'administrateur rémunéré dans l'association.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 900 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	3 900 €

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés (ETPT)
Cadres	2.75
Employés	2.13
Apprentis sous contrat	0
Stagiaire	0.79
Volontaires associatifs	0.5
Intermittents	1.97
TOTAL	8.14